

INSPECTION ET VÉRIFICATION

Le Service d'inspection remplit des fonctions d'inspection et de liaison; d'inspection dans le sens de l'examen des opérations de l'administration centrale et des postes, et de liaison dans le but de faire mieux comprendre, à l'administration centrale, les problèmes d'ordre professionnel et personnel auxquels ont à faire face les fonctionnaires en poste.

Selon ses attributions le Service d'inspection est chargé plus spécialement: non seulement de mesurer le degré d'application des politiques, des plans et des méthodes établis, mais aussi de faire connaître à la haute direction tous les cas où le maintien d'une politique donnée irait à l'encontre de l'efficacité générale des objectifs du ministère; d'aider à entretenir une bonne coordination entre les objectifs du ministère et les opérations des postes en évaluant les activités par rapport aux objectifs et les résultats par rapport aux programmes; d'aider le ministère à acquérir encore plus d'efficacité et à mener ses activités avec économie, autant au Canada qu'à l'étranger, par la révision de ses méthodes et la reconnaissance des problèmes qui se posent; de veiller, par des méthodes de vérification des opérations, à ce que les ressources assignées aux postes soient employées de la manière prescrite et approuvée, à ce que les obligations comptables soient remplies, et à ce que l'avoir soit préservé de toute perte et d'un mauvais emploi; de juger si les conditions de service et les installations matérielles répondent aux besoins des postes; de fournir des conseils au ministère sur l'organisation, le personnel et les politiques pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et de mettre en oeuvre les directives applicables à l'ensemble du gouvernement; de faire la révision et l'appréciation de la justesse, de l'à-propos et de la bonne application des mesures de contrôle et des rapports administratifs.

Au cours de 1968 et 1969, le Service d'inspection a rempli, dans la mesure où le permettait un personnel restreint, son rôle d'examiner le travail effectué à l'administration centrale et dans les postes. On a inspecté plus de quarante-cinq missions en Amérique du Sud, dans les Caraïbes, aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Extrême-Orient. On a, de plus, pris les mesures qui s'imposaient pour donner suite aux recommandations soumises après ces visites. Quelques études spéciales ont aussi été commencées au bureau central. Au cours de 1969, le directeur du Service a été prêté au Conseil du Trésor pour une durée de six mois afin d'y entreprendre une étude sur "l'expansion du bilinguisme au sein de la Fonction publique".